



Université Populaire de Schiltigheim

Programme 2023-2024



Antenne locale de l'Université Populaire de la Krutenau

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Renseignements et Inscription aux activités de l'UP de Schiltigheim :

auprès de l'Université Populaire de la Krutenau
Maison des Associations
1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg

L'adhésion annuelle à l'Université Populaire de Schiltigheim **est obligatoire pour tous**. Elle permet de participer à l'ensemble des activités de l'Université Populaire de la Krutenau. Elle est valable du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

Celle-ci est fixée à
10 euros par personne
ou 15 euros pour un couple
ou 20 euros pour une famille (parents et enfants mineurs)

Pour contacter l'Université Populaire de la Krutenau

Maison des Associations
1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg
courriel : universitepopulaire.krutenau@laposte.net
Tel : **06 16 60 12 96**

Les permanences se tiendront aux dates suivantes :
20 septembre, 18 octobre, 22 novembre 2023,
24 janvier, 21 février, 20 mars, 17 avril 2024

Retrouvez toutes les activités proposées dans les différentes antennes locales de l'Université Populaire de la Krutenau sur le site Internet :

www.up-krutenau.com

CONFERENCES

par Jean-François Kovar

Les mardis à 18h30

Lieu

CEP—Salle Klein

Le cycle complet : 110 euros

Tarif réduit : 85 euros

la conférence : 8 euros

4 euros pour les demandeurs d'emploi, étudiants et lycéens
gratuit pour les moins de 16 ans

Inscription obligatoire par courriel auprès de l'UP Krutenaü

Louise Weiss, journaliste, féministe et européenne		12 septembre 2023
Sarah Bernhardt, la Divine		26 septembre 2023
Theodor Herzl, le père du sionisme		10 octobre 2023
David Ben Gourion, le fondateur de l'Etat d'Israël		24 octobre 2023
Anne de Kiev, princesse ukrainienne et reine de France		14 novembre 2023
Diane de Poitiers		28 novembre 2023
La Reine Margot		12 décembre 2023
1830, la conquête de l'Algérie		16 janvier 2024
1954-1962, la guerre d'Algérie		30 janvier 2024
1685, la révocation de l'Edit de Nantes		13 février 2024
1er septembre 1715, la mort du Roi-Soleil		27 février 2024
Madame de Montespan		12 mars 2024
Madame de Maintenon		26 mars 2024
Nicolas Fouquet		9 avril 2024
Caroline Bonaparte, sœur de l'Empereur		23 avril 2024
Armand de Caulaincourt, ministre de Napoléon 1er		14 mai 2024
23 octobre 1812, le coup d'Etat du général Malet		28 mai 2024
1945-1953, l'Epuración en Alsace		11 juin 2024
Pierre de Coubertin, l'inventeur des Jeux Olympiques modernes		18 juin 2024

LA CARTE UP PRIVILÈGE

La carte UP Privilège, annuelle et strictement personnelle, vous donne droit à 6 visites exceptionnelles à Strasbourg et en Alsace.

Elle est proposée au prix de **30€ (45€ pour un couple)**, adhésion à l'Université populaire en sus. Modalités pratiques, calendrier complet et souscription de la carte UP Privilège sur notre site internet www.up-krutenau.com

Le château de la Hunebourg	Jeudi 28 septembre 2023 à 14h30
Ateliers des décors du Théâtre National de Strasbourg	Octobre ou novembre 2023
Les Bains Municipaux	Jeudi 8 février 2024 à 14h30
L'église fortifiée de Balbronn , les villages de Flexbourg et Wangen	Avril 2024 la date sera précisée ultérieurement
La Neustadt insolite	Samedi 25 mai 2024 à 10h
Eguisheim, découverte de l'un des plus beaux villages de France et de la viticulture biologique et biodynamique	Mai ou juin 2024

CONFERENCES EN VISIO

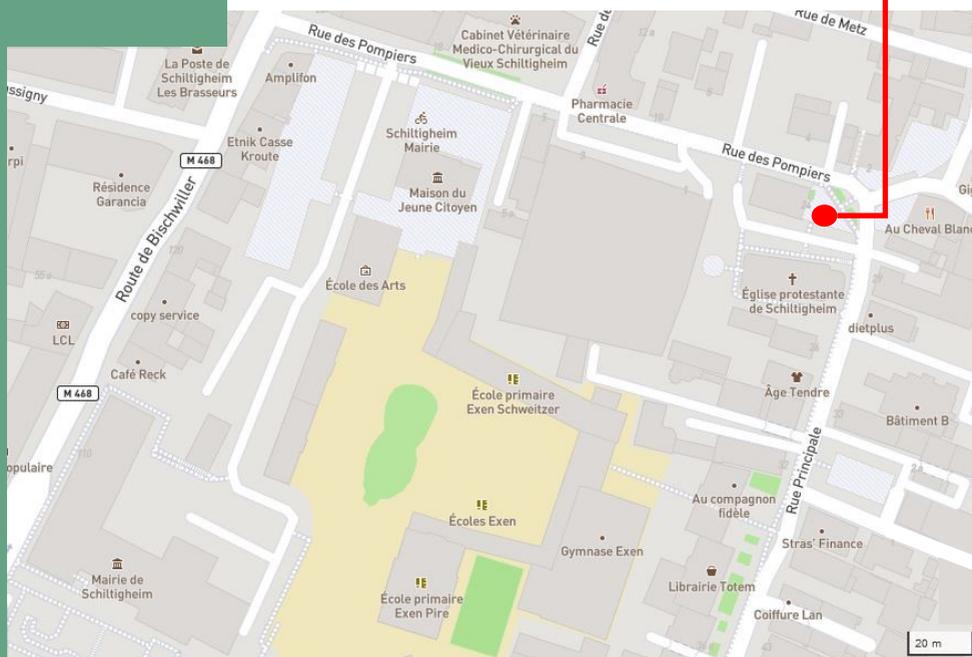


Consultez le programme détaillé et modalités d'inscription dans le programme 2023-2024 de l'Université Populaire de la Krutenau, disponible sur notre site internet www.up-krutenau.com

Découverte de la psychologie	Alexia Lentz
Figures de la psychanalyse	Christophe Nagyos
Visages de l'Histoire de l'Alsace	Jean-François Kovar

LIEU DES CONFERENCES et PLAN D'ACCES

CEP - Salle Klein 1er étage
24, rue Principale
à Schiltigheim (à coté de l'église protestante)





BULLETIN D'ADHÉSION

Université Populaire de Krutenau

A remettre ou renvoyer complétée et accompagnée du règlement **et d'une enveloppe timbrée à votre adresse pour toute inscription par voie postale.**

À **U.P. Krutenau** – Maison des Associations

1A, place des Orphelins – 67000 STRASBOURG

Coordonnées

Nom : Prénom

Adresse :

Code postal Ville

☎ : Portable

Courriel

Inscription en lettres capitales

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

Je ne souhaite pas que l'UP Krutenau utilise mes coordonnées pour les diffusions de ses programmes

L'UP Krutenau vous informe que vos coordonnées ne seront pas diffusées à des tiers.

Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.
Pour l'exercer, vous pouvez en faire la demande au siège de l'Association

Adhésion

Adhésion obligatoire annuelle :

	individuelle	10 €	<input type="checkbox"/>	€
	ou couple	15 €	<input type="checkbox"/>	€
	ou familiale	20 €	<input type="checkbox"/>	€

Je soutiens l'UP Krutenau. Je fais un don de €

L'adhésion est valable pour les programmes de l'UP Krutenau et de toutes ses antennes

Pour une adhésion familiale, inscrire ci-après, les nom et prénom des autres membres :

.....

Inscription

Inscription aux programmes suivants	Tarif
.....	- €
.....	- €
.....	- €

Montant total payé : €

Mode de règlement : Numéraire Chèque

L'UP Krutenau n'est pas habilitée à accepter le règlement par Carte Bancaire

Tout règlement par chèque est à libeller à l'ordre de l'Université Populaire de la Krutenau

Je reconnais avoir pris connaissance du droit de rétractation offert aux consommateurs

Date et Signature :

Réservé à l'UP Krutenau

Année : 2023-2024

Saisie le :

- Remise carte adhérent
- Inscription liste de diffusions mails
- Inscription fichier membres

Informations aux adhérents

Droit de rétractation du consommateur

En vertu des articles L121-18 à L121-20-2, L121-20-4, R121-1 et R121-1-1 du Code de la consommation, **le consommateur** qui achète un bien ou une prestation de service à distance **dispose d'un délai de 14 jours francs pour changer d'avis sur son achat.**

S'il se rétracte, il n'a pas :

- à donner de motifs,
- ou à payer des pénalités.

Pour les prestations de services, le délai court à partir de l'acceptation de l'offre. Le jour qui sert de point de départ ne compte pas. Lorsque le délai s'achève un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

En cas de litige, c'est au consommateur de prouver qu'il a bien respecté le délai de rétractation légal. Il peut le faire par tout moyen.

Toutefois, **le droit de rétractation n'existe pas pour les contrats qui portent sur des prestations de restauration et de loisirs, qui sont fournies à une date ou selon une périodicité déterminée**

(exemple : conférences, visites-conférences, cours de cuisine, dîners-conférences, etc.).

En cas d'usage du droit de rétractation, l'Université Populaire de la Krutenau doit rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais, **et au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de rétractation.**

L'Université Populaire de la Krutenau peut aussi proposer un avoir ou un échange. Toutefois, le consommateur est libre de refuser et peut exiger le remboursement.

Délivrance d'une facture

Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons une facture détaillée sur simple demande.

Remboursement

Les demandes de remboursement des auditeurs ne seront effectuées que selon les modalités suivantes :

- Elles sont de droit en cas de décès d'un proche ou en cas d'hospitalisation
- Elles sont laissées à l'appréciation du Président de l'Université Populaire de la Krutenau dans les autres cas.

Une retenue de 20% sera alors appliquée